

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 19 Février 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Marc, Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Grimal Cécile, Blot Lydie, Ricquebourg Perrine, Letupe Laurent

Pouvoir : Caule Delphine (à Michel Choisy),

Absent : Butez Christophe

Secrétaire de Séance : M. Pillon Marynes

Lecture du précédent compte rendu

Compte administratif et compte de gestion 2023

Après présentation du Compte administratif 2023, il est proposé de procéder au vote par Monsieur Jean-Pierre COZETTE (doyen de l'assemblée).

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants concernant les opérations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement :	512 827.77 €
Dépenses d'investissement:	85 795.90 €
Recettes fonctionnement :	66 494.56 €
Recettes d'investissement :	127 412.81 €

Le résultat de clôture 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 666.79 € et un résultat cumulé de 902 623.88 €

Après vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

Le conseil municipal adopte également le compte de gestion de monsieur le Receveur municipal qui est conforme au compte administratif.

Compte d'exploitation cantine/garderie

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2023 de la cantine garderie présenté par Monsieur le Maire avec un solde d'exploitation de 46 683.00 € et une quote-part incombant à la commune de Piennes de 15 561.00 € (soit 1/3).

Frais RPI

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer comme l'année précédente, la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes-Onvillers à 6 % du salaire chargé de la secrétaire de mairie de Rollot soit **2 631 €** pour l'année 2023.

Groupement de commande pour l'achat d'énergie FDE 80

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'applique pour les sites de consommation supérieure à 30 000 kWh par an en gaz et de puissance supérieure à 36 kVA en électricité suite à la disparition des tarifs réglementés.

Il soumet au Conseil municipal la proposition de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter du gaz naturel, et de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité ou en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
 - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
 - Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
 - Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
 - S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente.

ZAE nR lancement concertation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être transmise au plus tard le 31 mars 2024 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme (et non plus le 31/12/2023 comme il avait été décidé précédemment).

Au vu de l'échéance du 31 mars 2024, le Maire propose de présenter les zones d'accélération pour le photovoltaïque sur la salle des fêtes, l'agrivoltaïque dans la pâture communale à l'entrée du village et enfin les zones concernant l'éolien existant et propose d'organiser une réunion publique en Mairie de Rollot le vendredi 8 mars 2024 à 18h00 pour présenter les projets de localisation des zones par EnR de la commune. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
à l'issue de la concertation, le bilan des contributions sera présenté et débattu au sein du conseil municipal.

Projets investissement 2024

Monsieur le Maire fait le point sur les principaux investissements à mettre au budget 2024 :

- Les travaux prévus en 2023 et non terminés : modernisation éclairage public et vidéoprotection
- Réparation monte-charge salle des fêtes
- feux signalétiques
- Prévoir des crédits pour le projet géothermie s'il se fait
- Travaux de voirie divers

Questions diverses

Projet réhabilitation friches

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est en contact avec l'EPF (établissement public foncier) pour un projet de réhabilitation de 2 friches situées dans la commune. Un projet porté par l'AMSOM propose la création d'environ 24 logements locatifs.

Demande de stationner Food Truck

L'entreprise Z'appy Tony'o propose d'installer son Food truck pizzas, 2 fois par mois le lundi soir.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Carlier, président de la fédération de longue Paume d'Ile de France.

Monsieur Carlier souhaiterait organiser le Tournoi fédéral de longue Paume (Coupe Cassel) du 23 juin prochain à Rollot. Ce tournoi rassemble environ 240 jeunes.

Il présente donc au conseil cette manifestation. Le Conseil se montre enthousiasme et donne son accord à l'unanimité.

Fin de séance 20h10